**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**
**Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 37

Résultat du vote
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : Vote du compte de gestion du budget annexe Déchets 2015**

L'an deux mille quinze, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET

**CONSIDERANT** l'exactitude entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 fourni par le comptable du Trésor,

**CONSIDERANT** le vote par le Conseil Communautaire à l'unanimité du Compte Administratif 2015 du budget annexe Déchets, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITE**,

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2015 et arrête les comptes de l'exercice.

Le Président,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 1er avril 2016,

Le Président,

Denis SEJOURNE